



Maison de l'Europe de Paris

FranceSoir

■ Fonctionnement et enjeux de la présidence luxembourgeoise 2015 du Conseil de l'Union européenne



Moins en avant que le Conseil européen, moins célèbre que le Parlement et moins critiqué que la Commission, le Conseil de l'Union européenne est pourtant un organe phare des institutions européennes et contribue à la mise en place des différents actes législatifs européens (règlements, directives). Cette institution est composée des ministres des différents Etats-membres qui se réunissent régulièrement pour mettre en place des politiques liées à leur secteur (transport, agriculture, économie...). Afin de donner plus de cohérence à cet organe, le Conseil de l'Union européenne se dote d'une présidence dite tournante, c'est-à-dire, qu'un Etat-membre est à la tête de l'institution pendant six mois avant de laisser la place à un nouveau pays.

Toutefois, comme il est difficile d'établir un programme cohérent basé sur une période aussi courte, le système des présidences tournantes fonctionne en trio : un programme commun est donc élaboré pour un an et six mois. Depuis le 1er juillet 2014, le trio de présidences a commencé avec l'Italie, puis la Lettonie en janvier 2015 et, enfin, à partir du 1er juillet 2015, le Grand-duché de Luxembourg clôturera cette séquence.

A cette occasion, nous allons revenir sur les différentes fonctions de la présidence du Conseil de l'Union européenne. A chaque changement, le nouveau pays joue un rôle d'impulsion pour les travaux législatifs du Conseil et veille à la bonne coopération entre les Etats-membre. Pour cela, il doit garder un rôle neutre. Ses objectifs se déclinent en deux missions :

- Il planifie et préside les sessions du Conseil ainsi que les travaux préparatoires, c'est-à-dire, les comités des représentants permanents (COREPER) et les groupes de comités qui traitent de sujets spécifiques. Il met en place des réunions formelles et informelles à Bruxelles et dans son pays. Toutefois, il ne participe pas aux réunions du Conseil des affaires étrangères.
- Il représente le Conseil lors des négociations avec les autres représentants des institutions (surtout devant la Commission et le Parlement européen) notamment pendant les trilogues, soit des discussions qui visent à mettre d'accord les trois institutions sur le vote d'une directive ou d'un règlement. La Présidence peut aussi être présente lors de réunions, de négociations informelles ou de comités de conciliation. Elle travaille aussi en étroite collaboration avec le Président du Conseil européen et la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et elle peut remplacer la Haute représentante pour certaines tâches (notamment pour les questions de politique commerciale commune).

Depuis le 1er juillet la Présidence du Conseil est tenue par le Grand-Duché de Luxembourg. L'équipe qui se charge de la présidence est donc composée des différents ministres luxembourgeois. D'ores et déjà, un site internet a été mis en place pour expliquer comment se déroulera cette Présidence. Et le pays ne chômera pas, avec pas moins de 237 réunions en six mois dans 37 sites à travers le pays. Ainsi, la Présidence permet au pays de faire découvrir sa culture. Pour l'occasion le Luxembourg a mis en place un programme socio-culturel pour plus de la moitié de ces réunions. Plus important, la Présidence luxembourgeoise a focalisé son action sur sept priorités qui restent en relation avec le programme du Trio de Présidence (Italie, Lettonie, Luxembourg), des orientations stratégiques du Président de la Commission et du programme de travail annuel de la Commission. Ces priorités sont les suivantes :

- **Libérer l'investissement pour la croissance et l'emploi**
- **Approfondir la dimension sociale européenne**
- **Gérer la migration, allier libertés, justice et sécurité**
- **Rendre sa dynamique au marché intérieur en misant sur le numérique**
- **Inscrire la compétitivité européenne dans un cadre global et transparent**
- **Promouvoir une démarche de développement durable**
- **Renforcer la présence de l'Union européenne dans le monde**

Afin de discuter des enjeux de cette présidence, la Maison de l'Europe de Paris organisera le 15 septembre de 18h30 à 20h une conférence sur les priorités de la présidence luxembourgeoise avec la participation de S.E.M. Paul Dühr, l'Ambassadeur du Luxembourg à Paris.

T.L

Article rédigé par la Maison de l'Europe de Paris et publié par France Soir le 01/07/2015

Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.
35-37, rue des Francs-Bourgeois F-75004 Paris
www.paris-europe.eu · Mail : maison-europe@paris-europe.eu
Tél +33 (0)1 44 61 85 85 · Fax +33 (0)1 44 61 85 95

